

[COMMUNIQUE DE PRESSE] LOI PLEIN EMPLOI : La promesse d'un accompagnement renforcé doit être tenue sans délai

Depuis le 1er janvier 2025, les allocataires du RSA, leurs conjoints, et les jeunes accompagnés en missions locales sont obligatoirement et automatiquement inscrits comme demandeurs d'emploi à France Travail (loi pour le plein emploi de décembre 2023). Un certain nombre d'entre eux l'étaient déjà (40% des allocataires du RSA, 30% des jeunes). La Dares vient de communiquer pour la première fois le nombre de d'inscrits catégories F (parcours social) et G (en attente d'orientation). 705 900 personnes sont en attente d'orientation, 130 000 jeunes supplémentaires ont été inscrits en catégorie A. La Dares annonce déjà une augmentation progressive, de l'ordre de 1 à 1,2 million au total.

Si la CFDT reste opposée à une inscription obligatoire comme demandeur d'emploi pour avoir accès à un minimum social, il est certain que nos concitoyens les plus vulnérables ont besoin sans délai d'un accompagnement personnalisé et renforcé.

La CFDT s'inquiète des baisses de financement des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi (France Travail, missions locales, secteur associatif, insertion par l'activité économique ...) et des dispositifs d'aide (formation, contrats aidés, contrats engagement jeunes, ...) alors que les besoins sont immenses. La CFDT s'est d'ailleurs abstenue lors du vote du budget de France Travail ce jour, pas à la hauteur des besoins.

Ces choix budgétaires drastiques des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) mettent à mal la promesse de la loi plein emploi d'un meilleur

accompagnement de toutes celles et ceux qui font face à des difficultés diverses et variées, de tous ordres.

Les allocataires du RSA, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée ne doivent pas être les victimes de ces choix budgétaires : la CFDT appelle à ce que les engagements soient tenus sans délai.



Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !



[S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)



[S3C Télécoms prestataires IDF](#)



[s3telecomsprestatairesidf](#)



[S3C Télécoms Prestataires IDF](#)



[s3telecomsprestatairesidf](#)



[S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[La promesse d'un accompagnement renforcé doit être tenue sans délai](#)